



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013
POUR QUE **JUSTICE** SOIT FAITE



ASF Canada

Photo de la couverture par Marie-Michèle Longchamps, Avocats sans frontières Canada : *Déclaration de l'ex-chef d'État José Efraín Ríos Montt à la conclusion de son procès pour génocide et crimes de guerre, Ciudad Guatemala, 9 mai 2013.*

© Avocats sans frontières Canada pour toutes les photos de ce rapport sauf à la page 7 (*Instituto promoviendo desarrollo social*) et à la page 8 (Commission interaméricaine des droits de l'homme).

Merci à Marcelo Riveros pour les photos aux pages 5, 6, 9, 10, 14, 16 et 18.
Merci à Martine Lavioie pour les photos aux pages 24 et 31.

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
LES AXES D'INTERVENTION D'ASFC	4
Litige stratégique	4
Droits civils et politiques	7
Droit à un procès équitable	8
Droits économiques, sociaux et culturels	9
Services d'aide juridique et d'assistance judiciaire	10
Justice internationale	11
Formation	12
LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASFC	13
Colombie	14
Haïti	16
Guatemala	18
Pérou	20
ENGAGEMENT DU PUBLIC	21
PUBLICATIONS ASFC 2012-2013	22
ÉQUIPE ASFC	24
Membres du conseil d'administration	24
L'équipe du siège	24
Les équipes sur le terrain	25
<i>Colombie</i>	25
<i>Guatemala</i>	25
<i>Haïti</i>	25
Stagiaires du siège	26
Coopérants volontaires	26
Bénévoles	27
Groupes universitaires	28
Cliniques et programmes universitaires	28
INFORMATION FINANCIÈRE	29
États financiers audités	29
<i>Résultats et bilan</i>	29
<i>Sources de financement et répartition des charges</i>	30
Spectacle bénéfice	31
DONATEURS	32

Mot du président et du directeur général

Pour la première fois à l'échelle mondiale, un tribunal national a établi la responsabilité pénale d'un ancien chef d'État pour génocide et crimes de guerre.

Le dernier rapport d'activités d'Avocats sans frontières Canada (ASFC) mettait la table pour les célébrations entourant le 10^{ème} anniversaire de l'organisation, célébrations qui ont culminé avec le spectacle bénéfice tenu à Québec le 25 avril 2013. L'événement était parrainé par six ex-premiers ministres du Canada et du Québec – tous juristes – et a réuni plus de 350 personnes dont plusieurs personnalités du monde juridique et gouvernemental.

Moins d'un mois plus tard, ASFC célébrait de nouveau, cette fois pour souligner un des plus spectaculaires résultats auxquels elle a contribué au cours de ses 10 ans de travail en faveur de l'accès à la justice des personnes vulnérables: le 10 mai 2013, un tribunal guatémaltèque condamnait José Efraín Ríos Montt à 50 ans de prison pour génocide et à 30 ans pour crimes de guerre. Pour la première fois à l'échelle mondiale, un tribunal national établissait la responsabilité pénale d'un ancien chef d'État pour des crimes de cette gravité.

Les réjouissances furent de courte durée puisque le 21 mai, la Cour constitutionnelle du Guatemala a «annulé le procès» pour des motifs procéduraux techniques dont la base juridique était fortement contestable. Bien que le procès doive être repris, la décision initiale, qui a soulevé l'enthousiasme partout sur la planète, a néanmoins déjà fait l'histoire et marquera l'évolution de la jurisprudence. En ce sens, le verdict constitue malgré tout un grand pas dans la lutte contre l'impunité, sans compter que l'issue du nouveau procès reste entièrement ouverte.

Au même moment, ASFC s'investissait dans un autre dossier d'envergure internationale, celui de Jean-Claude Duvalier, ex «président à vie» d'Haïti. Près de 30 ans après sa chute, il a finalement été forcé de se présenter devant un tribunal et d'y répondre de ses actes.

Dans ces deux affaires, des dizaines d'avocat(e)s et de juristes, coopérant(e)s volontaires ou membres du personnel d'ASFC ont activement participé et continuent de collaborer à la préparation de la preuve, des arguments juridiques et de la procédure. Ce travail est comme toujours effectué en appui aux acteurs principaux que sont les partenaires locaux d'ASFC.

Outre ces deux dossiers médiatisés, la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 que couvre le présent rapport a été ponctuée de nombreuses autres réalisations en faveur de victimes de graves injustices, à propos desquelles vous pourrez en apprendre plus dans les pages qui suivent ou sur notre site Internet.

Soulignons la conclusion de la phase 2010-13 du projet *Justice de première ligne en Haïti* qui a permis de rendre des services d'aide juridique à 1 900 victimes du tremblement de terre et autres personnes vulnérables, et certaines décisions cruciales pour la reconnaissance des droits des communautés autochtones de Colombie obtenues par des avocat(e)s issu(e)s de ces communautés et appuyé(e)s par ASFC.

ASFC est également heureuse d'ouvrir de nouveaux chantiers au Pérou et au Mali. Au Pérou, ASFC a appuyé un nouveau partenaire local dans le développement d'un programme de formation de juges et d'avocat(e)s en matière d'évaluation de la preuve dans des cas d'agression sexuelle contre des femmes et des mineures. Ce programme a déjà entraîné des changements dans les décisions des tribunaux. Au Mali, ASFC a participé à deux missions et a produit un rapport sur les mécanismes de justice transitionnelle qui pourraient être mis en place afin d'aider le pays à passer du conflit à une paix durable.

Ces réalisations sur le terrain surviennent paradoxalement au moment où ASFC, comme c'est le cas pour plusieurs de ses pairs, voit ses moyens diminuer de façon importante en raison des restrictions budgétaires et des changements de politique au pays en matière de coopération internationale. ASFC a dû faire face à ces difficultés en effectuant des coupures de per-

sonnel et de budget, ce qui a évidemment un impact direct sur les partenaires, les victimes et les groupes vulnérables au profit de qui ASFC œuvre gratuitement.

Dans ce contexte, les appuis financiers sont plus que jamais essentiels pour ASFC, dont l'équipe travaille sans relâche afin de diversifier les sources de revenus. Des partenariats ont ainsi été conclus avec de nouveaux bailleurs tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), désormais le Ministère des Affaires étrangères, commerce et développement Canada (MAECD), le gouvernement de la Norvège, Fokal (la branche haïtienne des fondations Soros) ou les fonds canadiens d'initiatives locales.

La coopération internationale en matière de justice et de droits humains demeure plus pertinente que jamais. ASFC est résolue à poursuivre sa mission, forte de ses valeurs, de ses principes d'action et de son expérience. Avec ses partenaires locaux, elle continuera à venir en aide aux victimes de graves injustices et à produire des résultats tangibles pour les bénéficiaires sur le terrain. Merci aux partenaires, aux bénévoles, aux collaborateurs(trices) et aux employé(e)s qui rendent tout ceci possible!



Miguel Baz
Président



Pascal Paradis
Directeur général

Les axes d'intervention d'ASFC

Litige stratégique

Des cas emblématiques pour la pleine réalisation des droits humains

ASFC a poursuivi pendant la dernière année son travail en vue de renforcer la capacité de ses partenaires à représenter, tant devant les tribunaux nationaux qu'internationaux, les victimes de graves violations des droits humains dans des cas emblématiques. C'est ce qu'ASFC appelle le «litige stratégique», parce qu'il est susceptible de contribuer à l'émergence d'une jurisprudence favorable à la pleine réalisation des droits humains et d'entraîner des changements sociaux et structurels importants.

Lutte contre l'impunité : à la poursuite d'ex-dictateurs

La dernière année a été marquée par l'implication d'ASFC dans deux des procès les plus importants à se dérouler devant des tribunaux nationaux, lesquels ont marqué l'actualité internationale. Il s'agit des procès contre l'ex «président à vie» d'Haïti Jean-Claude Duvalier, accusé d'avoir dirigé un régime qui a tué, torturé, fait disparaître ou provoqué l'exil de milliers d'Haïtien(ne)s, et de celui contre l'ex-chef d'État du Guatemala, le général José Efraín Ríos Montt, accusé d'avoir planifié et mis en œuvre une politique génocidaire qui a causé la mort de milliers de Mayas ixil.

ASFC est le partenaire du Collectif contre l'impunité qui représente les plaignant(e)s dans le dossier contre Jean-Claude Duvalier en Haïti, et du Cabinet juridique de droits humains (*Bufete jurídico de derechos humanos*) qui représente les familles des victimes dans le dossier contre José Efraín Ríos Montt au Guatemala.



Cérémonie de commémoration des victimes devant le palais de justice de Ciudad Guatemala à l'ouverture du procès Ríos Montt.

José Efraín Ríos Montt a été condamné le 10 mai 2013 par un tribunal guatémaltèque à 80 ans d'emprisonnement pour génocide et crimes de guerre. Bien que sa condamnation ait été invalidée le 21 mai par la Cour constitutionnelle du Guatemala sur la base d'un présumé vice de procédure, ce verdict demeure historique puisque c'était la première fois qu'un ancien chef d'État était poursuivi devant un tribunal de son pays pour génocide. La décision fait malgré tout déjà partie de la jurisprudence internationale et a généré d'importants débats au Guatemala, permettant notamment à la jeunesse guatémaltèque de se réapproprier une partie de son histoire.

Dans le cadre de ce procès, ASFC a notamment présenté, en novembre 2012, un mémoire d'argumentation (*amicus curiae*) devant la Cour constitutionnelle du Guatemala à l'encontre des lois d'amnistie protégeant monsieur Ríos Montt des accusations pesant contre lui. Ces lois d'amnistie ont de fait été déclarées inopérantes, ce qui a ouvert la voie à la tenue du procès.



L'ex-chef d'État José Efraín Ríos Montt durant son procès.

Jean-Claude Duvalier. En janvier 2012, un juge d'instruction a conclu qu'il était impossible de poursuivre Jean-Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité mais seulement pour crimes économiques. Cette décision est actuellement en appel devant la Cour d'appel de Port-au-Prince. Les audiences, qui se sont déroulées entre le 31 janvier et le 9 mai 2013, ont permis pour la première fois aux victimes présumées du régime Duvalier d'être entendues en cour après 30 ans d'attente. Jean-Claude Duvalier a aussi été obligé de se présenter devant la justice de son pays et de répondre aux questions qui lui ont été adressées le 28 février 2013, une avancée historique et une première brèche dans le mur d'impunité qui entoure l'ex-dictateur.

ASFC a notamment contribué à l'élaboration de la stratégie et de l'argumentation juridique présentée en appel par le Collectif contre l'impunité, entre autres pour l'ordre de la cour obligeant Jean-Claude Duvalier à témoigner.



Juges de la Cour d'appel de Port-au-Prince, procès Jean-Claude Duvalier.

Justice pour les crimes les plus graves au Guatemala

Une année faste pour ASFC et ses partenaires qui, outre le dossier Ríos Montt, ont décroché d'importantes victoires dans plusieurs dossiers emblématiques. Soulignons entre autres :

■ **Massacres de Rio Negro.** Les victimes des massacres commis entre 1980 et 1985 dans la communauté de Rio Negro ont obtenu une victoire importante devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui a reconnu, le 4 septembre 2012, que les familles des victimes ont elles aussi subi un traitement cruel et inhumain en raison du refus obstiné de l'État de reconnaître les faits et d'enquêter de manière diligente sur cette affaire. ASFC a été impliquée de près dans la préparation de l'audience tenue en juin 2012.

■ **Journal militaire.** 26 familles de victimes de disparition forcée obtiennent justice devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme après 28 ans d'attente. Des documents militaires officiels ont permis de prouver que des agents de l'État ont enlevé, torturé et exécuté sommairement des citoyen(ne)s. Dans sa décision historique, la Cour juge que les actes de l'État guatémaltèque répondent à un patron d'injustice et d'impunité. La Cour ordonne à l'État de payer des dommages aux familles, d'enquêter afin de rétablir les faits, de s'efforcer de trouver les corps des victimes, de fournir un appui psychologique aux familles et d'aménager un endroit public à la mémoire des disparus.

■ **Affaire Cotzal.** En août 2012, l'ancien maire de la municipalité de Cotzal a été condamné à 82 ans de prison, la première condamnation pénale prononcée au Guatemala pour un crime de torture commis sur le territoire national.

Le litige pour battre en brèche le crime organisé et les paramilitaires en Colombie

À travers son partenariat avec le Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR), ASFC a contribué à l'avancement de cas emblématiques en Colombie, permettant de faire reconnaître la responsabilité individuelle de dirigeants dans la commission de crimes graves, notamment dans les cas suivants :

■ **Massacre de Chengue.** Ce massacre de 27 paysans désarmés en 2001 a enfin été qualifié de crime contre l'humanité par le bureau du Procureur général. Des relations entre les forces militaires, la police nationale, les autorités civiles et les forces paramilitaires ont été révélées, ce qui permet ultimement de prouver la responsabilité de l'État dans la commission de ce massacre et de plusieurs autres. L'enquête a également mené à la première mise en accusation formelle d'un auteur matériel du massacre, un membre présumé du principal groupe paramilitaire du pays.

■ **Assassinat d'Oscar Enrique Montero.** Manuel Rafael Marino a été condamné en mars 2013 à 32 ans et 5 mois de prison pour l'homicide de monsieur Montero, une personne protégée par le droit international humanitaire (DIH). Deux autres personnes ont été trouvées coupables de complot qualifié en vue de commettre un délit. Cette affaire a aussi mené à la mise en détention préventive de l'ex-gouverneur de la région, soupçonné d'avoir commandité cet assassinat, et à la réouverture d'une enquête à son endroit.



Ci-dessus : Audience dans le dossier contre l'ex-maire de Cotzal pour crime de torture, Guatemala.

À droite : M^e Jean-Joseph Exumé, avocat des plaignants, en plaidoirie à l'ouverture des audiences en appel dans le dossier Jean-Claude Duvalier.



Droits civils et politiques

La lutte contre la violence basée sur le genre, une priorité

La jouissance des droits civils et politiques reconnus par de nombreux instruments internationaux demeure au cœur des préoccupations d'ASFC dans les pays où elle intervient.

ASFC a accordé une importance toute particulière cette année à la répression pénale des actes violents, notamment d'ordre sexuel, commis à l'égard des femmes et des filles. Parce que la lutte contre la violence basée sur le genre est l'une des clés du développement humain, ASFC a appuyé diverses initiatives en ce sens pilotées par ses partenaires.

Faciliter la preuve d'agression sexuelle au Pérou

Au Pérou, ASFC a participé à l'élaboration d'un guide destiné à aider les opérateurs du système de justice à évaluer adéquatement la preuve dans les cas d'agression sexuelle, malheureusement très nombreux et généralement impunis. Ce travail a été accompli en partenariat avec l'Institut de promotion du développement social (*Instituto promoviendo desarrollo social - IPRODES*).

Trois formations ont été dispensées à Huánaco, Callao et Lima, permettant à plus de 75 juges d'être formés sur les techniques d'appréciation de la preuve respectueuses des standards applicables en matière de violence sexuelle (ne pas exiger une preuve de résistance physique de la victime, ne permettre la mise en cause du comportement sexuel de la victime que dans des circonstances très limitées, etc.). Déjà, dans certaines décisions récentes, les juges ayant participé aux formations ont appliqué ces standards.

Faire en sorte que la justice focalise sur la violence basée sur le genre

Au Guatemala, ASFC a contribué à ce que l'usage systématique de la violence contre les femmes soit reconnu, en certaines circonstances, comme un acte constitutif de crimes internationaux. Grâce au travail du Cabinet juridique de droits humains appuyé par ASFC, le jugement du 10 mai 2013 dans l'affaire contre l'ancien dictateur José Efraín Ríos Montt conclut que la violence sexuelle exercée envers les femmes de l'éthnie maya ixil pendant les opérations militaires des années '80 était en soi constitutive du crime de génocide. Il s'agit d'un développement jurisprudentiel très significatif, qui trace la voie pour l'avenir malgré l'annulation postérieure de la décision.

Accompagner les victimes de violence basée sur le genre

Les services d'aide juridique et d'assistance judiciaire d'ASFC en Haïti se sont concentrés sur les femmes, qui ont constitué les deux-tiers de tous les bénéficiaires, particulièrement dans des cas de violence basée sur le genre. Un accompagnement psychosocial et juridique était offert et plusieurs femmes ont été représentées par des avocat(e)s en cour, ce qui est rare en Haïti. Des condamnations ont été obtenues contre les agresseurs et le paiement de dommages a même parfois été ordonné.

ASFC et le combat contre la torture

En plus d'appuyer de nombreux cas de litige stratégique en matière de torture, ASFC a participé en octobre 2012 à une conférence sur la torture organisée à Lima, au Pérou, par REDRESS et la Coalition nationale des droits humains du Pérou qui a réuni des experts de 17 pays des Amériques. Conjointement avec le Centre canadien pour la justice internationale, ASFC a présenté l'état de la situation au Canada: la Convention des Nations Unies contre la torture est généralement respectée au pays mais il existe des cas préoccupants où le rôle du Canada est mis en cause relativement à des actes de torture commis par des tiers.



Juges péruviens participant à un atelier de formation sur la preuve en matière d'agression sexuelle, Lima.

Droit à un procès équitable

Des avocat(e)s et des juges indépendants et en sécurité pour que justice soit faite

L'intérêt que porte ASFC au libre exercice de la profession d'avocat se double d'un engagement inconditionnel envers l'indépendance de la magistrature. Le respect des standards reconnus par le droit international pour la protection de la sécurité et des fonctions des juges, avocat(e)s et autres auxiliaires de justice est garant de la mise en œuvre effective du droit à un procès équitable.

Avocat de droits humains : un métier à haut risque

ASFC continue d'agir en faveur des avocat(e)s défenseur(e)s des droits humains menacé(e)s. C'est particulièrement le cas en Colombie mais aussi au Guatemala et en Haïti, où les récentes avancées sur le plan de la lutte contre l'impunité ont indisposé des forces occultes. Cette solidarité s'est déclinée de diverses façons : déclarations publiques ou communiqués de presse, activation de réseaux d'alerte, missions d'accompagnement international, interventions auprès des autorités, renforcement des associations d'avocats, formation et plaidoyer.

ASFC préoccupée par la situation au Mexique

ASFC a participé à un séminaire entre la société civile du Mexique et de l'Union Européenne (UE) portant sur la situation des défenseurs de droits humains qui a eu lieu à Mexico le 18 octobre 2012. ASFC a aussi participé à plus d'une dizaine de rencontres avec des organisations de la société civile mexicaine. La situation des droits humains au Mexique est très préoccupante. Ces dernières années, un nombre croissant de violations graves de droits humains ont été perpétrées, notamment des cas de violences basées sur le genre, de torture, d'exécution extrajudiciaire et de disparition forcée.

ASFC conteste la préséance des tribunaux militaires en Colombie

Le respect du droit au procès équitable exige que l'application de la justice pénale militaire soit confinée aux infractions à caractère disciplinaire commises par les représentants des forces de l'ordre. Voilà pourquoi ASFC a contesté la volonté du gouvernement colombien de redonner préséance à cette justice dite « d'exception » souvent encline à favoriser l'impunité. ASFC a préparé en décembre 2012 un avis à l'attention des législateurs colombiens et a soumis en mai 2013 un mémoire d'argumentation (*amicus curiae*) à la Cour constitutionnelle qui remet en question la conformité de cette réforme avec les normes internationales.

Menaces au Guatemala : ASFC devant la Commission interaméricaine

Le 15 mars 2013, ASFC et ses partenaires étaient en audience publique devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) à Washington. Ils ont alerté la CIDH sur l'augmentation des menaces et actes d'intimidation contre les juges et avocat(e)s impliqués dans des dossiers emblématiques au Guatemala, notamment dans le contexte du procès pour génocide contre le général Ríos Montt, soulignant que les attaques provenaient manifestement de personnes associées aux forces armées. Dans son communiqué du 5 avril 2013, la CIDH a appelé l'État guatémaltèque à offrir des garanties de sécurité afin que les opérateurs de la justice puissent continuer à œuvrer dans des conditions d'indépendance et d'impartialité.



ASFC et ses partenaires en audience à la Commission interaméricaine des droits de l'homme à Washington.

Droits économiques, sociaux et culturels

La reconnaissance des DESC pour la protection des droits territoriaux autochtones

La mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) au même titre que les droits civils et politiques représente un des plus grands défis des États dits « émergents ».

La reconnaissance des DESC est d'une importance cruciale pour les peuples autochtones, dont le rapport intime au territoire est indissociable de leur identité. Dans plusieurs régions d'Amérique latine, l'arrivée massive de colons, la présence de groupes armés illégaux et l'activité économique à grande échelle – notamment dans le secteur minier – constituent des sources de pression sur les droits territoriaux des communautés autochtones et de violations de leurs droits humains.

Des victoires pour les avocats autochtones appuyés par ASFC en Colombie

En Colombie, ASFC a contribué à la lutte des peuples embera-katío et sikuani dans les départements du Chocó et du Vichada, isolés mais riches en ressources naturelles, pour la mise en œuvre effective de leurs droits collectifs. Cet appui, fourni en collaboration avec l'Organisation nationale autochtone de Colombie (*Organización nacional indígena de Colombia - ONIC*), a pris la forme d'ateliers de formation, de missions de vérification et d'accompagnement et d'un soutien juridique en vue d'actions en justice destinées à faire respecter le droit à la consultation préalable lorsque des projets d'exploitation économique sont envisagés. ASFC a notamment participé aux succès suivants :

- Le Tribunal supérieur de Cundinamarca a accueilli en août 2012 une requête de l'ONIC pour que l'Institut colombien de développement rural (INCODER) délimite les contours de la réserve du peuple sikuani afin de le protéger contre de possibles invasions de colons et tentatives d'appropriation par des acteurs armés illégaux.

■ Aussi en août 2012, le Tribunal supérieur de Quidbó a obligé les autorités compétentes à déterminer s'il y a lieu d'élargir les limites de la réserve des communautés de Chidima et Tolo y Pescadito. Le tribunal a également ordonné que des procédures disciplinaires soient initiées contre les personnes responsables de l'absence de mise en œuvre d'une décision précédente de la Cour constitutionnelle en faveur des communautés autochtones.

Droit autochtone et responsabilité environnementale

ASFC a par ailleurs présenté devant la Cour constitutionnelle de Colombie un mémoire d'argumentation (*amicus curiae*) en soutien des prétentions de la communauté afro-colombienne du bassin de la rivière Anchicayá dans un dossier l'opposant à une entreprise hydroélectrique relativement à un déversement de sédiments ayant détruit une grande partie des ressources agricoles et halieutiques de la rivière.



Services d'aide juridique et d'assistance judiciaire

Une justice post-catastrophe naturelle pour répondre aux besoins des Haïtien(ne)s

ASFC a poursuivi son travail en faveur des populations de la région métropolitaine de Port-au-Prince en Haïti affectées par les conséquences du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010.

Les juristes, avocat(e)s et intervenant(e)s psychosociaux haïtien(ne)s de l'équipe d'ASFC ont dispensé des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire au Centre de justice (*Sant Jistis*) du Champ-de-Mars, au centre de Port-au-Prince, et aux mairies de Tabarre et de Delmas. Les résultats démontrent l'importance de services de proximité multidisciplinaires, gratuits et centrés sur les besoins particuliers des groupes les plus vulnérables, majoritairement des femmes victimes de violence basée sur le genre mais aussi des mineurs et des déplacés internes.

Libération de mineurs incarcérés

L'équipe haïtienne d'ASFC a continué de porter, en collaboration avec l'Office de la protection du citoyen (OPC) d'Haïti, une attention particulière à la situation des mineurs incarcérés. ASFC et l'OPC sont particulièrement fiers d'avoir obtenu en décembre 2012 des ordonnances de libération de 12 mineurs placés en détention provisoire abusive, soit parce que les accusations n'étaient pas fondées soit parce que les périodes de placement dans un centre de réhabilitation étaient déjà épuisées en détention préventive. Les 12 ont effectivement été relâchés le 25 décembre juste à temps pour fêter Noël en liberté.

Des représentants pour les sans-abri

En août 2012, les intervenants du Centre de justice ont permis la libération de personnes déplacées vivant dans un camp temporaire, arrêtées pour « avoir troublé l'ordre public » alors qu'elles manifestaient leur détresse au lendemain du passage de la tempête tropicale Isaac. La pratique qui consiste à faire arrêter des personnes déplacées sous des faux prétextes est relativement courante, notamment de la part des propriétaires (ou préputés propriétaires) afin de faire pression pour vider les terrains occupés.

Des documents de l'état civil pour des sans-papiers

Des centaines d'actes de naissance et de certificats de décès ont été obtenus par les intervenant(e)s d'ASFC et par l'organisation haïtienne Défenseurs des opprimées/oppimés (DOP). Dans le cadre d'un projet d'une durée de deux mois, pas moins de 200 personnes déplacées ont pu obtenir des actes de naissance, et 500 déplacés ont pu mieux connaître leurs droits à l'identification, maîtriser les mécanismes d'obtention des actes d'état civil ainsi que les stratégies de plaidoyer en faveur du respect du droit à l'identification des Haïtien(ne)s.



Justice internationale

L'intégration des normes internationales comme base d'action

L'action d'ASFC est basée sur le droit international tel qu'énoncé notamment dans des traités auxquels la plupart des pays ont adhéré et tel que façonné par la jurisprudence internationale. Une partie importante de son travail est donc de sensibiliser les acteurs de la justice à l'importance d'intégrer les normes internationales dans leur pratique et d'appliquer la jurisprudence qui émane de tribunaux supranationaux comme la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour interaméricaine des droits de l'Homme.

Colombie : la complémentarité entre les tribunaux nationaux et la CPI

ASFC a poursuivi en Colombie son travail sur l'application du « principe de complémentarité », selon lequel la responsabilité de juger les auteurs de crimes graves repose d'abord sur les tribunaux de chaque pays, la CPI n'intervenant qu'en cas d'inaction, d'incapacité ou de manque de volonté. ASFC cherche à renforcer la capacité de l'appareil judiciaire national d'enquêter, poursuivre et sanctionner les plus hauts responsables des « crimes internationaux » tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide.

ASFC fait bouger les autorités colombiennes

Le 6 septembre 2012, ASFC a lancé à Bogotá son rapport sur l'application du principe de complémentarité en présence de plus de 150 personnes. Le rapport se concentre sur le problème des civils abattus puis déguisés en guérilleros par des soldats en vue de toucher des primes. Suivant l'une des recommandations majeures du rapport d'ASFC, le procureur général a annoncé le même jour qu'il entendait affecter des ressources plus importantes aux équipes chargées d'enquêter sur les plaintes déposées par les proches de victimes.

■ ASFC a publié des rapports d'observation intérimaires de deux procès portant sur des violations des droits humains emblématiques du conflit armé en Colombie (déplacement forcé et violence sexuelle), afin d'évaluer dans quelle mesure les tribunaux s'acquittaient des obligations découlant du traité régissant la CPI (le Statut de Rome).

■ À l'occasion de la 11ième réunion de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, qui s'est déroulée à La Haye en novembre 2012, ASFC a organisé conjointement avec Avocats sans frontières à Bruxelles et la Fédération internationale des droits de l'Homme un évènement couru sur la conformité de la Colombie avec ses obligations en vertu du Statut de Rome.

■ ASFC a préparé une brochure qui expose de manière pédagogique le mode opératoire de la CPI et la façon dont les victimes peuvent faire appel au système du Statut de Rome en vue d'obtenir justice.



À gauche: Événement ASFC-ASFB-FIDH sur la Cour pénale internationale et la Colombie, La Haye.

Ci-dessus: ASFC participe à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome à La Haye.

Formation

Une composante essentielle de tous les programmes d'ASFC

Parce qu'elle juge fondamental que les intervenants de la justice disposent de capacités optimales pour défendre les droits humains, ASFC a fait de la formation un axe d'intervention transversal à l'ensemble de ses activités programmatiques. Les programmes de formation, qui sont conçus et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires locaux, sont adaptés aux besoins spécifiques des publics auxquels ils s'adressent.

Colombie

- Des conférences et ateliers de formation se sont déroulés à Cali, Barranquilla, Carthagène et Pasto sur le thème de la Cour pénale internationale et du « principe de complémentarité ». Au total, plus de 225 avocats, étudiants en droit et autres personnes intéressées ont été formées.

Guatemala

- Un atelier portant sur le droit international humanitaire s'est déroulé avec succès du 16 au 26 juillet 2012 et a réuni plus de 65 personnes.
- Une série de formations sur le litige stratégique réalisée du 22 au 26 octobre 2012 a elle aussi été couronnée de succès. Près de 70 personnes provenant de 16 organisations de la société civile et institutions publiques ont assisté aux différentes séances.
- Du 24 au 30 janvier 2013 a eu lieu le dernier séminaire d'une série sur la Cour pénale internationale. Au total, plus de 100 avocats et juristes ont bénéficié de cette formation de 30 heures.

Haïti

- En février et en mai 2013, des formations sur le litige stratégique de dossiers emblématiques de violations graves des droits humains se sont déroulées à l'attention des représentants des victimes qui ont porté plainte contre Jean-Claude Duvalier ainsi que d'autres juristes et militant(e)s des droits humains.

Canada

- Formation sur le système interaméricain des droits de l'Homme dans le cadre du programme de formation continue de la maison d'édition juridique Wilson & Lafleur;
- Mai 2013: formation des coopérant(e)s volontaires déployé(e)s sur le terrain dans le cadre du Programme de stages internationaux pour les jeunes soutenu par l'Agence canadienne de développement international;
- 28 septembre 2012: journée de formation sur le thème « Droits humains et activité économique: nouveaux défis pour les entreprises multinationales, les gouvernements et les communautés locales ».



À gauche: Atelier sur la CPI avec la communauté autochtone awa de El Diviso, département du Nariño, Colombie.

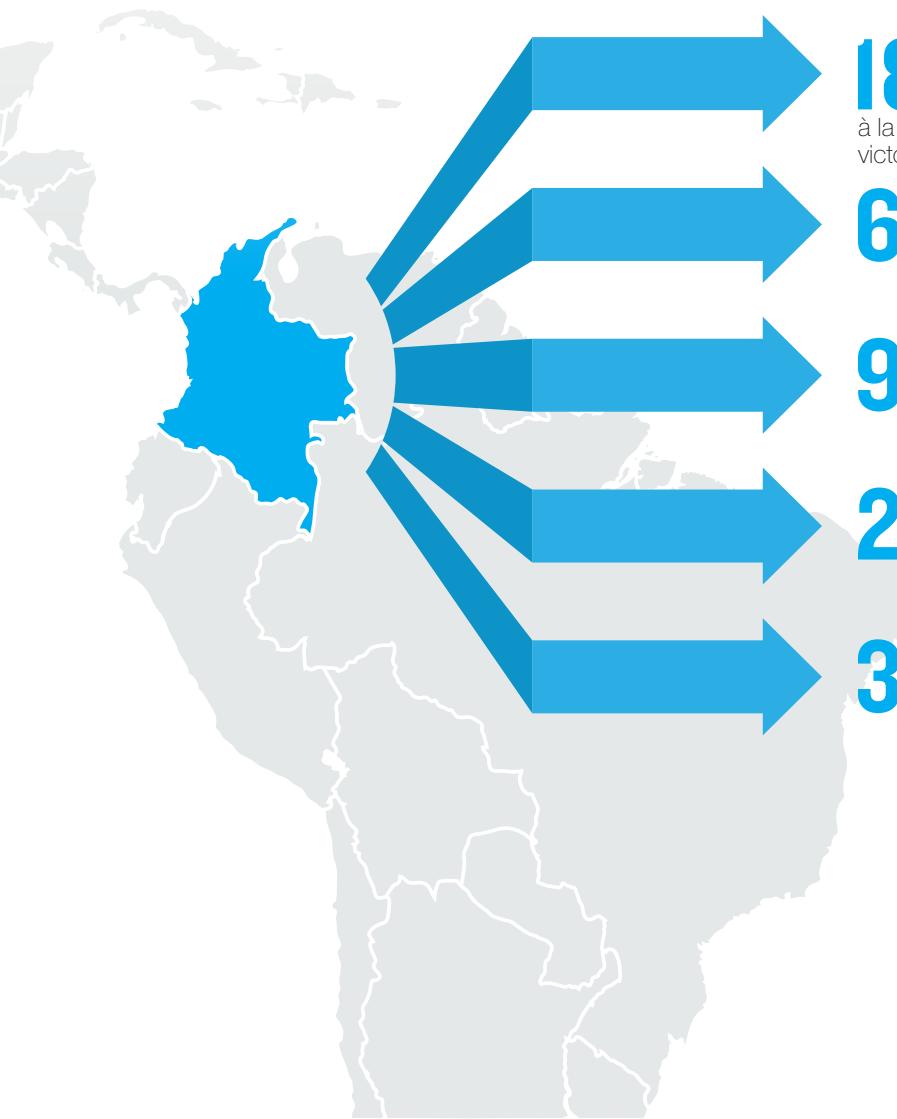
Ci-dessus: Atelier sur le litige stratégique à Port-au-Prince, Haïti.

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASFC

Les programmes d'ASFC permettent entre autres à des avocats locaux de se consacrer gratuitement à la défense des groupes vulnérables et d'obtenir des victoires judiciaires pour que justice soit faite.

Colombie

Le programme 2009-2013 en un coup d'œil



À gauche: Représentante de la communauté afro-colombienne de La Nupa, département du Nariño, Colombie.

Au centre et à droite: Médecin traditionnel et membres des communautés autochtones de Chidima et Tolo y Pescadito.

Principales activités et réalisations de l'année 2012-13

- Neuf avocat(e)s membres de l'ACADEHUM ont pu faire avancer 29 dossiers de litige stratégique et offrir des services juridiques gratuits aux groupes vulnérables;
- L'équipe juridique de l'Organisation nationale autochtone de Colombie (ONIC) est désormais autonome dans les cas de litigie en lien avec les droits des peuples autochtones;
- Par l'accompagnement des avocat(e)s menacé(e)s et sa participation à des missions internationales d'observation de la situation des avocat(e)s, ASFC contribue au libre exercice de la défense des droits humains;
- Rédaction de mémoires d'argumentation (*amicus curiae*) déposés en cour et de rapports sur différentes thématiques juridiques qui constituent autant d'outils utiles pour le travail des avocat(e)s colombien(ne)s et de contribution à l'avancement de l'interprétation du droit en faveur de la réalisation des droits humains.

Partenaires

- Association colombienne d'avocats défenseurs des droits humains – *Asociación colombiana de abogados defensores de derechos humanos* – ACADEHUM
- Collectif d'avocats José Alvear Restrepo – *Colectivo de abogados José Alvear Restrepo* – CAJAR
- Organisation nationale autochtone de Colombie – *Organización nacional indígena de Colombia* – ONIC
- *Corporación Humanas*
- *Comision intereclesial justicia y paz*
- Avocats sans frontières Belgique

Bailleurs de fonds

- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) – Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR)
- Union européenne – Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) – Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ)

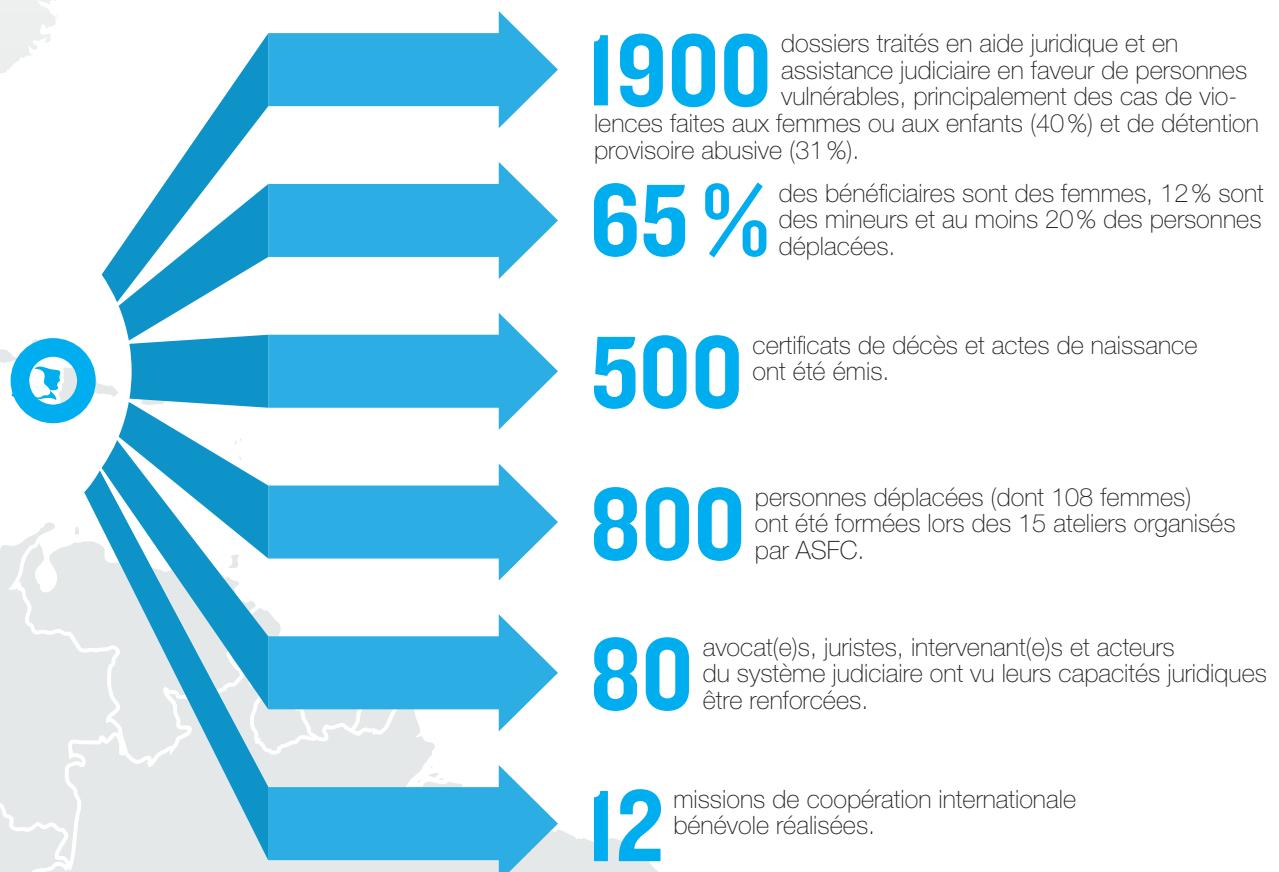


À gauche: Participants à l'atelier de formation à La Nupa, Colombie.

Ci-dessus: Forum public à Bogotá, Colombie.

Haïti

Le programme 2010-2013 en un coup d'œil



Page de gauche: Bénéficiaires des services d'aide juridique d'ASFC dans le camp de déplacés « Toto » à Port-au-Prince, Haïti.

À droite Centre de justice d'ASFC au Champ de Mars, Port-au-Prince.

À l'extrême droite: Visite du ministre de la Coopération internationale du Canada et de l'ambassadeur du Canada en Haïti au Centre de justice d'ASFC à Port-au-Prince.

Principales activités et réalisations de l'année 2012-13

- Services d'aide juridique et d'assistance judiciaire gratuits offerts par des intervenant(e)s haïtien(ne)s aux personnes vulnérables. Établissement d'une relation d'aide fondée sur la résolution de problèmes et centrée sur les besoins des bénéficiaires;
- Libération de mineurs en détention provisoire abusive dans le cadre de la représentation des jeunes du Centre de détention des mineurs, en collaboration avec l'Office de protection du citoyen;
- Libération de déplacés internes arrêtés abusivement;
- Formation de la société civile, notamment sur les droits des femmes victimes de violence, par des ateliers organisés dans différents camps de déplacé(e)s;
- Appui juridique au Collectif contre l'impunité en Haïti dans le procès contre Jean-Claude Duvalier. Renforcement des capacités des représentant(e)s des plaignant(e)s.

Partenaires

- Mairie de Delmas
- Mairie de Tabarre
- Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes d'Haïti (MCFDF)
- Ministère de la justice et de la sécurité publique
- Office de protection du citoyen (OPC)
- Défenseur des opprimées/oppimés (DOP)
- *Kay Fanm*
- Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA)
- Organisation internationale des migrations (OIM)
- Collectif contre l'impunité

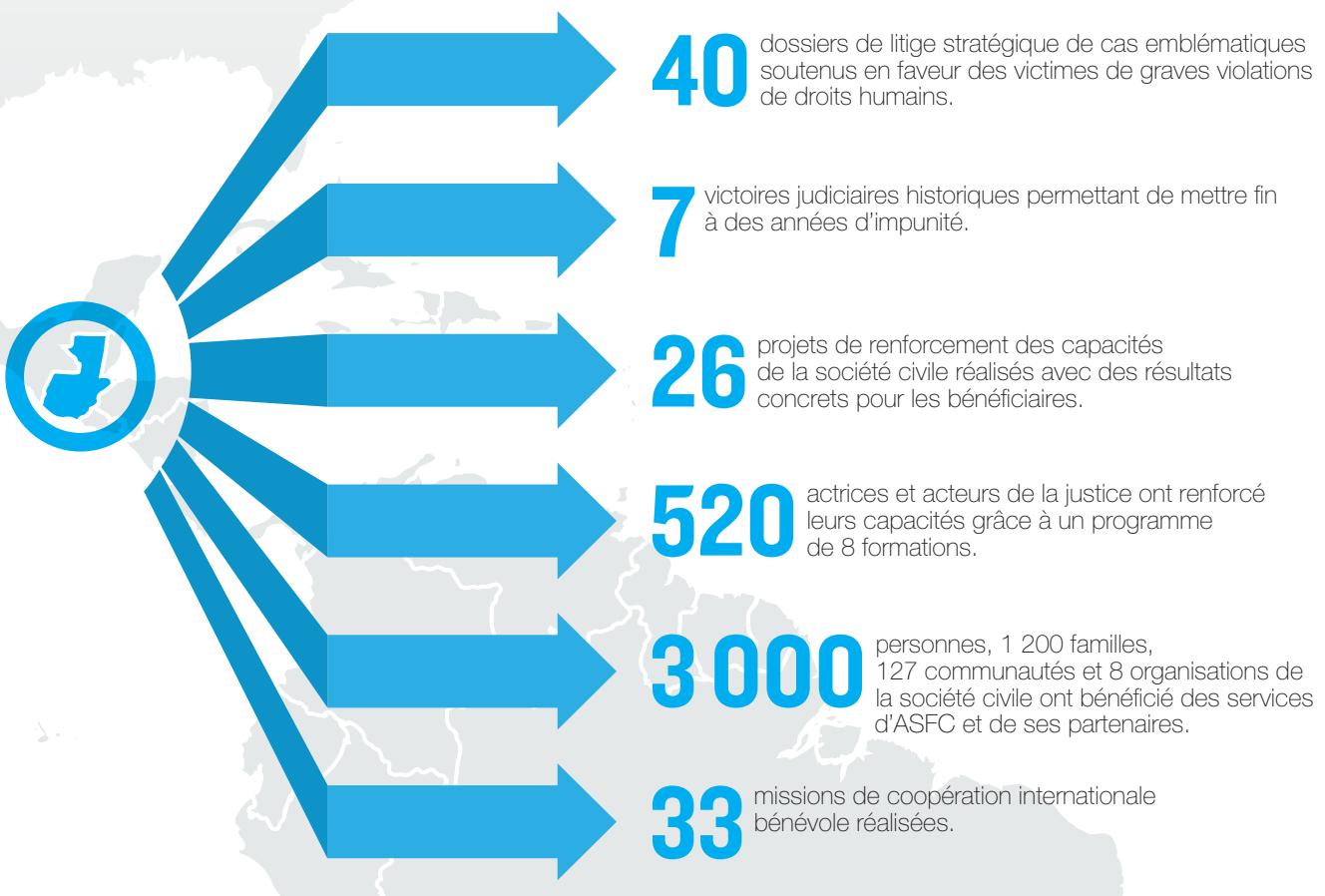
Bailleurs de fonds

- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) – Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR)
- Ambassade du Canada en Haïti - Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada (MAECD) – Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL)
- Fondation connaissance et liberté (*Fondasyon konensans ak libète* – FOKAL) – Open Society Foundation Haïti
- Barreau du Québec



Guatemala

Le programme 2010-2013 en un coup d'œil



À gauche: Réunion de travail entre les représentantes d'ASFC et les dirigeantes de l'Association des familles de disparus du Guatemala (FAMDEGUA) à Ciudad Guatemala.

Ci-dessus: Les avocats de la poursuite et des familles des victimes au procès Ríos Montt.

À droite: Extrait de la preuve dans le cas du Journal militaire, mené par la Fondation Myrna Mack avec l'appui d'ASFC.

Principales activités et réalisations de l'année 2012-13

- Le programme permet à des avocat(e)s du Cabinet juridique de droits humains (BDH) de se consacrer gratuitement à la défense des groupes vulnérables. Le BDH a obtenu des victoires historiques devant les tribunaux nationaux et devant le système interaméricain des droits de l'homme;
- Inauguration des nouveaux bureaux du Cabinet juridique populaire de Rabinal (ABJPR), assurant l'autonomie et la durabilité de ce cabinet régional qui offre des services juridiques gratuits aux populations les plus vulnérables;
- Aménagement de la salle de consultation des Archives historiques de la police nationale (AHPN) et systématisation de la documentation de cas de graves violations de droits humains;
- Appui à l'Unité de protection des défenseurs des droits humains (UDEFEGUA) dans le litige de cas emblématiques de violations des droits humains;
- Publication d'ouvrages juridiques qui constituent des outils importants pour la défense des droits humains (dont un guide pratique et une étude de droit comparé en matière de litige stratégique ainsi qu'un rapport sur le cas du massacre de Las Dos Erres);
- Mise en œuvre d'un programme de stages et de mentorat pour des étudiant(e)s en droit d'origine autochtone.



Partenaires

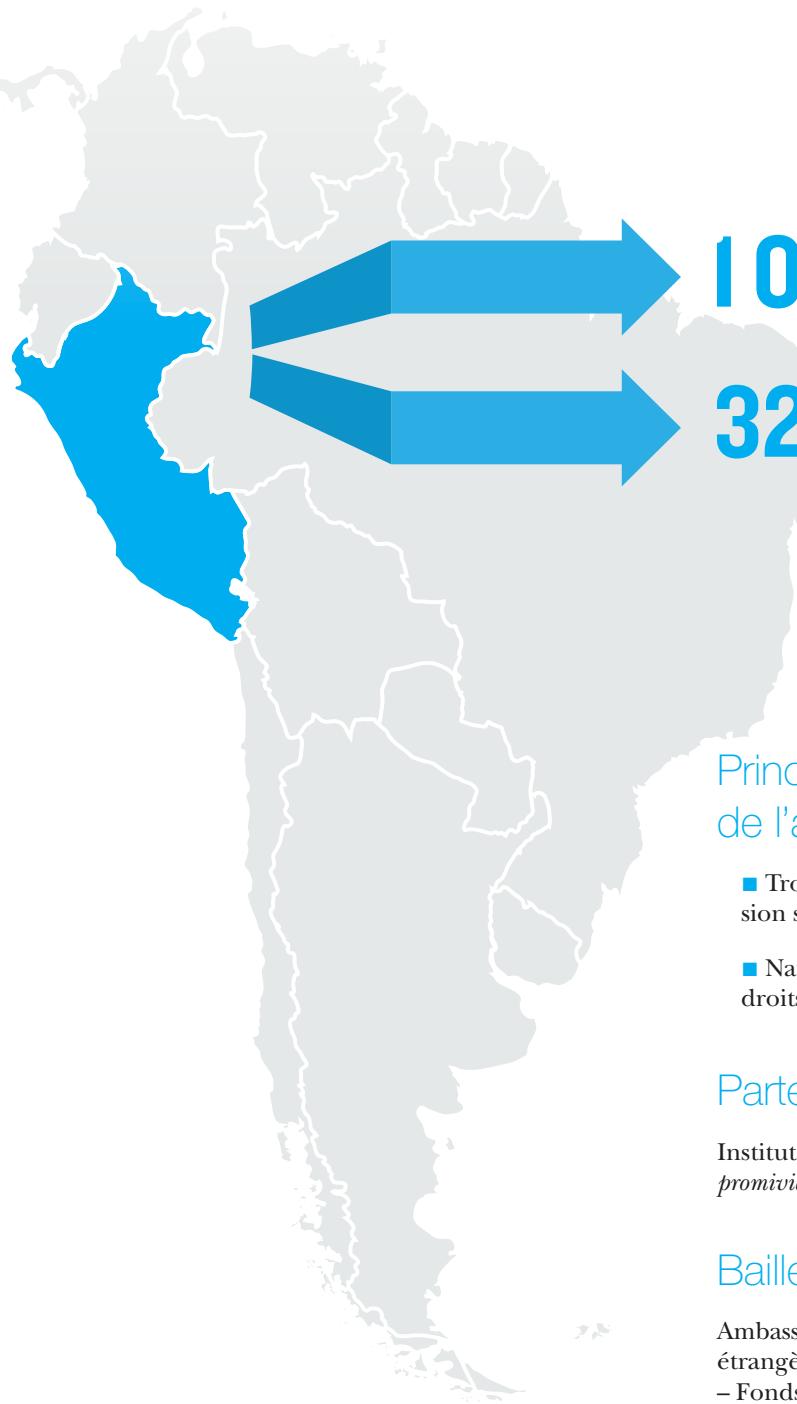
- Archives historiques de la police nationale – *Archivo histórico de la policía nacional* – AHPN
- Cabinet juridique populaire de Rabinal – *Asociación Bufete jurídico popular de Rabinal* – ABJPR
- Association des avocats et notaires mayas du Guatemala – *Asociación de abogados y notarios mayas de Guatemala* – AANM
- Cabinet juridique de droits humains – *Bufete de derechos humanos de Guatemala* – BDH
- Centre pour l'action légale en droits humains – *Centro para la acción legal en derechos humanos* – CALDH
- Familles des détenus et disparus du Guatemala – *Familiares de detenidos y desaparecidos de Guatemala* – FAMDEGUA
- Fondation Myrna Mack – *Fundación Myrna Mack* – FMM
- Unité de protection des défenseurs des droits humains – *Unidad de protección de defensoras y defensores de derechos humanos* – UDEFEGUA
- Protecteur du citoyen – *Procuraduría de derechos humanos de Guatemala* – PDH

Bailleurs de fonds

- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) – Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR)
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) – Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ)
- Ministère des Affaires étrangères de la Norvège
- Confédération Suisse - Ambassade de la Suisse au Guatemala

Pérou

Le projet 2012-2013 en un coup d'œil



Principales activités et réalisations de l'année 2012-13

- Trois formations sur l'appréciation de la preuve d'agression sexuelle auxquelles plus de 75 juges ont participé;
- Naissance d'une jurisprudence plus respectueuse des droits des victimes d'agression sexuelle.

Partenaire

Institut de promotion du développement social – *Instituto promoviendo desarrollo social* – IPRODES

Bailleurs de fonds

Ambassade du Canada au Pérou – Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD) – Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL)

Engagement du public

- Exposition de photos et de témoignages *Caminos de compromiso - destinées engagées*, dressant le portrait de sept Colombien(ne)s défenseur(e)s de droits humains;
- Participation à la 8^{ème} édition du Carrefour de la coopération de Managers sans frontières;
- Présentation lors de la 4^{ème} conférence nationale sur les services juridiques pro bono organisée par Pro Bono Québec;
- Présentation lors de la conférence «Sans frontières», organisée par Terre sans frontières;
- Organisation d'une conférence 5 à 7 en partenariat avec l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) sur le thème des enfants soldats au Mali, dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants;
- Présentation à la conférence sur le génocide au Guatemala organisée par le Musée canadien pour les droits de la personne à Winnipeg;

■ Présentation lors de la conférence Justice pour les victimes de la torture et des crimes contre l'humanité: le cas d'Haïti, organisée par l'Université de Montréal et le Centre canadien pour la justice internationale;

■ Conférences, ateliers, activités de communications et rencontres de travail lors de la tournée de l'avocat colombien Alirio Uribe, président du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR) organisée par ASFC à Toronto, Ottawa, Montréal et Québec;

Forum ASFC 2012

Les 28 et 29 septembre 2012, plus de 70 personnes ont participé au Forum ASFC 2012. Ces deux jours ont été l'occasion pour les participant(e)s d'approfondir leurs connaissances, d'échanger sur des enjeux de droits humains et de rencontrer des acteurs de renom du droit international. Au menu de ces deux journées, des formations et des conférences par de distingués experts sur les droits humains et l'activité économique, la justice post-catastrophe en Haïti, la poursuite des dictateurs et autres hauts responsables de graves violations de droits humains ainsi que sur la protection des défenseurs des droits humains.

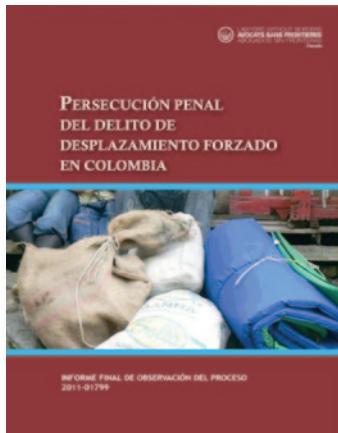


En haut à gauche: Participants à la formation «Droits humains et activité économique : nouveaux défis pour les entreprises multinationales, les gouvernements et les communautés locales», Forum ASFC 2012 à Québec.

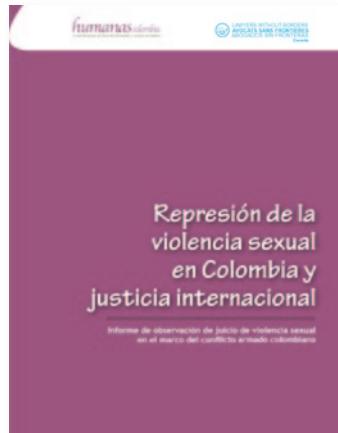
En bas à gauche: Atelier sur les enfants soldats au Mali, Québec.

Ci-dessus: L'exposition de photos *Caminos de compromiso – Destinées engagées*.

Publications ASFC 2012-2013



- Poursuite pénale du crime de déplacement forcé en Colombie (espagnol)



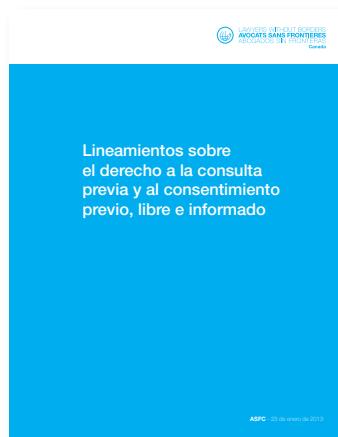
- Répression de la violence sexuelle en Colombie et justice internationale (espagnol)



- Connaître la Cour pénale internationale : guide pratique pour ateliers (espagnol)



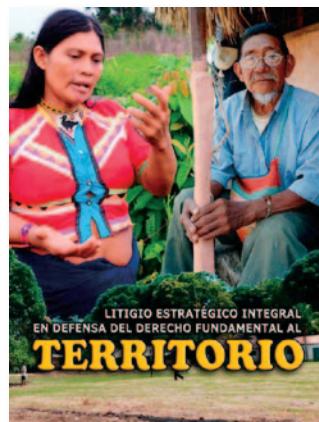
- Guide de litige stratégique de graves violations de droits humains commises durant le conflit armé interne au Guatemala, avec accent sur la composante juridico-pénale (espagnol)



- Lignes directrices sur le droit à la consultation préalable et au consentement préalable, libre et éclairé (espagnol)



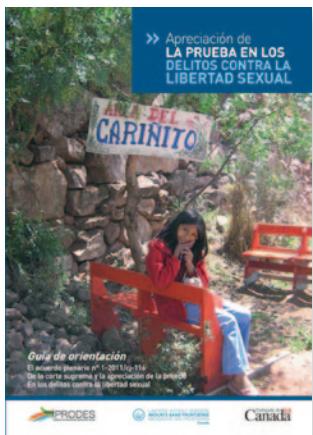
- « Guerre juridique » ou paix sans justice ? L'accès à la justice et à la représentation juridique pour les victimes de violations graves des droits humains en Colombie (français et anglais)



- Actes du séminaire international sur le litige stratégique de droits humains (espagnol)

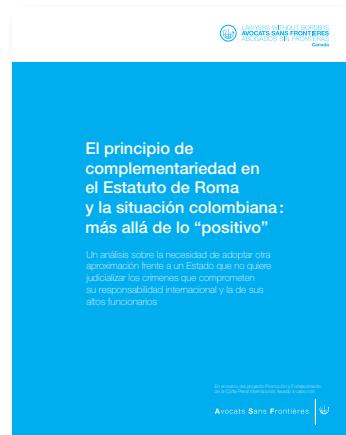
- Litige stratégique intégral en défense du droit fondamental au territoire en Colombie (espagnol)

- Analyse juridique de la Loi 2 de 2012 sur l'élargissement de la justice pénale militaire en Colombie (espagnol)



- Appréciation de la preuve en matière de crimes contre la liberté sexuelle au Pérou – Guide d'orientation (espagnol)

- Réflexions sur les cas judiciaires relatifs au massacre de Las Dos Erres au Guatemala (anglais et espagnol)



- The Principle of Complementarity in the Rome Statute and the Colombian Situation: A Case that Demands More than a "Positive" Approach (anglais et espagnol)

Équipe ASFC

Membres du conseil d'administration

Miguel Baz

Président du Conseil d'administration et du Comité exécutif
Chef adjoint du service juridique, Bell Canada

Iris Almeida-Côté

Trésorière du Conseil d'administration
Chef de la direction – Montréal et international, Trigone

Luc Côté

Avocat, consultant senior en droit international

Pierre Brun

Avocat, Melançon Marceau Grenier et Sciortino

Denis L'Anglais

Avocat, Cabinet Hugues Langlais

Fannie Lafontaine

Avocate, Professeure agrégée en droit international pénal et droit pénal canadien, droit international humanitaire et droit international et interne des droits de la personne, Faculté de droit de l'Université Laval

Jean-François Bonin

Conseiller juridique au sein du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique, Ministère de la Justice du Canada

Madeleine Lemieux

Avocate, Paradis Lemieux Francis

L'équipe du siège

Emmanuelle Audet-Boucher

Agente de programme

Catherine Côté

Agente de programme

Julie Dahan*

Adjointe à la direction

Marie-Claude Fournier*

Conseillère juridique

Adam Houston*

Conseiller juridique

Andrée-Anne Laurin*

Conseillère juridique

Véronique Lebuis*

Conseillère juridique

María Guadalupe López Hernández

Directrice de la programmation

Brigitte Noël*

Responsable des ressources humaines

Pascal Paradis

Directeur général

Gaël Pétillon

Conseillère juridique

Luz Amadith Pocco Ramirez

Technicienne en administration et finances

Sylvianne Puertas

Directrice de l'administration et des finances

Marie-Noëlle Routhier-Beaulé*

Agente de programme

Philippe Tremblay

Directeur des affaires juridiques

Geneviève Villeneuve-Patry*

Responsable des communications et des activités de financement

*Pour une partie de l'exercice 2012-13



Les équipes sur le terrain

Colombie

Carlota Valverde
Chef de mission
Victoria Larroche
Conseillère juridique
Josefina Peña
Administratrice
Andrés Felipe Peña Bernal
Stagiaire
Camilo Alberto Rodríguez
Ardila
Stagiaire

Guatemala

Julie Dubé Gagnon
Chef de mission
Astrid Garcia
Assistante à la coordination
Melva Mendoza
Stagiaire
Carlos de Paz
Stagiaire
Sandra Xúlu
Stagiaire

Haïti

Melinda Madueno
Chef de mission
Pauline Lecarpentier
Coordonnatrice
Patrice Florvilus
Responsable de l'aide juridique
et de l'assistance judiciaires
Carmelle Dieudonné
Assistante administrative
Marnelle Laramé
Assistante à la chef de mission
Curie Alexandre
Logisticien
Mario Chéry
Avocat
Jean Réginald Cadet
Avocat

Jean Robenson Chéry
Intervenant
Marie Shella Edmaël
Juriste
Jems Gedeon
Juriste
Millids Guichard Jean
Intervenant
Richardson Junior Joseph
Intervenant
Ronald Joseph
Juriste
Genel Pierre
Avocat
Williamson Rene
Avocat
Agéna Rony
Avocat



À gauche: Les chefs de mission d'ASFC en Colombie et au Guatemala en compagnie d'un coopérant volontaire.

Au centre: L'assistante administrative d'ASFC au bureau de Port-au-Prince.

À droite: Membres de l'équipe haïtienne d'ASFC en action au Centre de justice du Champ de Mars à Port-au-Prince.

Stagiaires du siège

Laetitia Barrile
Diya Bouchedid
Caroline Brodeur
Moussa Diakité
Chadi Koussoubé
Andrée-Anne Laurin
Élise Paiement
Elisabeth Pelletier
Marie-Noëlle Routhier-Beaulé
David Sauvageau
Julien Tremblay

Coopérants volontaires

La coopération volontaire fait partie intégrante de tous les programmes d'ASFC. Les bénévoles qui ont contribué au travail juridique de nos partenaires à l'étranger sont provenus au cours de la dernière année du Québec mais aussi d'ailleurs au Canada, des États-Unis, de la Belgique, de la France, de l'Italie, de la Suisse et du Pérou.

Les missions de ces coopérant(e)s volontaires ont été mises en œuvre en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction et Programme de stages internationaux pour les jeunes), l'Ambassade de Norvège au Guatemala et *Canadian Lawyers Abroad*.

Sophie Beaudoin	Fannie Lafontaine
Alexandra Billet	Léa Lemay-Langlois
Brendan Brock	Marie-Michèle Longchamps
Christopher Campbell-Duruflé	Andrea Martalò
Luc Côté	Catherine Ménard
Jamie Crawford	Elisabeth Patterson
Elyse Desjardins	William Ramirez
Caroline Dufour	Léa Réus
Maya Fernandez	Kathrin Ruegg
Leah Gardner	Patricia Vargas
Charlotte Ivern	Dominic Voisard
Rhéa Kneifati	Vanessa Willems
Marie-Claude Lacroix	



À gauche: Des coopérants volontaires entourent l'assistante à la coordination d'ASFC au bureau de Ciudad Guatemala.



À droite: Une avocate du principal partenaire d'ASFC au Guatemala et une stagiaire guatémaltèque en compagnie de coopérants volontaires.

Bénévoles

ASFC a été fondée sur le principe de l'engagement bénévole, qui demeure toujours aujourd'hui une pierre d'assise de l'organisation. Merci à nos bénévoles!

Alexie Amyotte	Farouk El-Hosseny	Manon Lapointe	Tharinda Puth
Josée Amyotte	Geraldine Emile	Annie Laprade	Sébastien Pyzik
Mélissa Arango	Marie-Claire Émond	Robert Laroche	Ann Quigley
Stephane Arcelin	Catherine Fagan	Doris Larivée	Daira Elsa Quiñones Preciado
Dora Lucy Arias	Cleveland Fairchild	Edouard Latortue	Francisco Reina
Normand Auclair	Nathan Fong	Gabrielle Lavoie Lévesque	Dominique Rheault
Jean-Pierre Augustin	Julie Fortier	Martine Lavoie	Nicolas Rhône
Stéphanie Bachand	Josiane Fortin	Normand Lavoie	Josiane Rioux Collin
Trevor Bant	Myriam Fortin	Krista Lawson	Marcelo Riveros
Michel Barakatt	Suzanne Gagné	Guillaume Leahy	Lise Rivet
Sarah-Anne Bariault	Hawa-Gabrielle Gagnon	Camille Lebel	Sophie Roberge
Miguel Baz	Pierre Gagnon	Lyne Leclerc	Danielle Robert
Xavier Beauchamp-Tremblay	Pierre A. Gagnon	Janine Lesperance	Marylene Robitaille
Jean-Pierre Bédard	Renaud Garon Gendron	Ioana Luca	Mathilde Rochefort
Louise Bédard	Eleonore Gauthier	Frédéric Maheux	Sébastien Rochette
Daniel Benay	Keiran Gibbs	Ibrahim Maïga	Pierre Rousseau
Adib Bencherif	Fawzia Gibson-Fall	Sarah Marinier-Doucet	Jean-François Routhier
Mariana Bermúdez Astudillo	Robyn Gifford	Fédora Mathieu	Dominic Roux
Marie-Pier Bertrand	Andréane Giguère	Joëlle Matte	Dominique-Anne Roy
Lisa Bérubé	Isabelle Gilles	Agustín Melo Rojas	Gildor Roy
Victor Bérubé	Maureen Gillis	Marie-Louise Mandy	Yvon Roy
Natalie Bindu	Benoit Gingras	Charles Miousse	Julia Rys
Charles Blouin-Gascon	Verónica Giraldo Canal	Mulry Mondelice	Hugo Saint-Laurent
Anne Bourget	Frédéric Girard	Danielle Mongeon	Gabrielle Saint-Martin Deaudelin
Isabelle Bousquet	Maria González Gil	Karina Montminy	Clémentine Sallée
Anaïs Brasier	Laure Goubau Hart	Anne-Gaëlle Morcrette	Luc Samama
Simon Brière	Christian Goulet	Étienne Morency	Guillaume Savard
Sophie Brown	George Gray	Glynnis Morgan	Karen Savard
Steeves Bujold	Jonathan Grenier	André Muneza	Yannick Savard
Judy Caldas	Marie-Pierre Grenier	Gadi Ndhumba	Sam Simard
Jonathan Camirand	Julia Grignon	Irène Ndiaye Artru	Leonid Sirota
Oscar Carrupia	Sofia Guedez	Jerry Nguyen	Ailbhist Skinner
Nicole Charron	Chantale Guérin	Sebastian Nishimoto	Bertrand St-Arnaud
Joanne Chriqui	Lise Harvey	Arlette Nkurayija	Stéphanie St-Jean
Stéphanie Clavaz-Loranger	Samuel Harvey	Gail Norah Dorgine	William St-Michel
Jean-François Clément	Stephane Harvey	Carolyne Paquin	Sophie Strickland
Jean-Sébastien Clément	Jorge Hernán Palacio Salzar	Pierre-André Paradis	Erick Sullivan
Émilie Conway	Aurora María Hernandez	Elisabeth Patterson	Hugues Surprenant
Amélie Côté	Denis Jacques	Yves Pétillon	Jeff Talbot
Maude Côté	Harley James Young	Marie-Claude Picard	Véronique Talbot
André Daguère	Sophine Johnsson	Denise Pope	Javier Torres
Mathieu Daigle	Patrice Jourdain	Laurie Pilote Laroche	Julien Tremblay
Philippe Dancause	Petra Kalinova	Kristine Plouffe Malette	Pierre Armand Tremblay
Josée Daris	Fayyaz Karmali	Isabelle Martineau	Michèle Turenne
Mabel Dawson	Geneviève King-Ruel	Sarah Ménard April	Marcela Valdivia
Carolina Delgado Chaves	Manuel Klein	Mina Ait Mouha	Alexis Vandemoortele Larivière
Elyse Desjardins	Nadine Koussa	Miguel Ángel Nuñez	Charles-Antoine Verville
Moussa Diakité	Caroline Lafleur	Gilles Ouimet	Isabeau Vilandre
Armand Djavidi	Francine Lamy	Rafael Palencia Fernández	Geneviève Villeneuve-Patry
Annie Dumont	Jean-Christophe Langlois	Jean-François Paré	Julie Vincent
Anne Duschênes	Julie Langlois	Audrey Pelletier	Elise Voyer
Emily Dwyer	Raphaëlle Lapierre Houssian	Marie-Ève Préfontaine	Tania Walker

Groupes universitaires

Sophine Johnsson

Coordonnatrice du réseau universitaire

Gabrielle Lavoie Lévesque

Présidente de l'Université de Sherbrooke

Mathilde Rochefort

Présidente de l'Université de Montréal

Gabrielle Saint-Martin Deaudelin

Présidente de l'Université Laval

Au cours de l'année 2012-2013, ASFC a compté sur la collaboration de trois groupes universitaires provenant de la faculté de droit de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke qui ont réalisé diverses activités contribuant au rayonnement d'ASFC et à la sensibilisation de la communauté juridique aux thèmes de droits humains.

Les trois groupes universitaires ont organisé un événement commun cette année: une exposition de photos et de témoignages intitulée *Caminos de compromiso – destinées engagées* qui illustre les dangers auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains en Colombie.

Cliniques et programmes universitaires

ASFC est heureuse de compter sur la contribution active de la Clinique de droit international pénal et humanitaire (CDIPH) de la Faculté de droit de l'Université Laval, qui lui permet de bénéficier à chaque année de la collaboration d'une dizaine d'étudiant(e)s investissant chacun jusqu'à 200 heures de travail dans les dossiers d'ASFC. Ces étudiant(e)s produisent des notes analytiques et rapports qui constituent une contribution directe à la représentation des groupes vulnérables sur le terrain tout en permettant à de jeunes juristes de développer leurs capacités et de se familiariser avec le fonctionnement d'une ONG de coopération internationale.

Geneviève Binette

Giulia Côté Bioli

Diana Patricia Carvajal Figueiroa

Leea Craig

Marie-Josée Harvey

Marie-Camille Soucy-Giguère

Isabelle Côté

Maria Belén Gallardo Rivas



UNIVERSITÉ
Laval
Faculté de droit
Clinique de droit international pénal
et humanitaire (CDIPH)

ASFC continue également sa collaboration avec l'*International Human Rights Program* de la faculté de droit de l'Université de Toronto et la Clinique internationale de défense des droits humains de l'Université du Québec à Montréal (CIDDHU).



Information financière

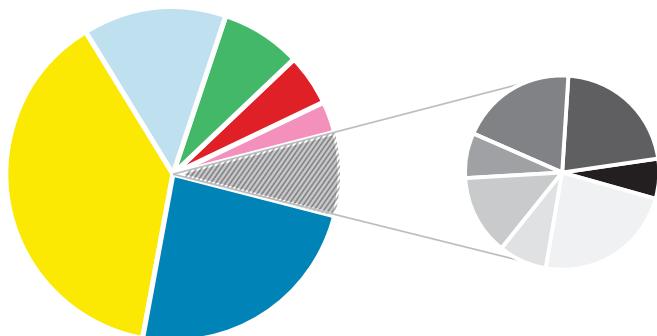
États financiers audités

Année financière du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Les états financiers d'ASFC sont audités par Ramond Chabot Grant Thornton.

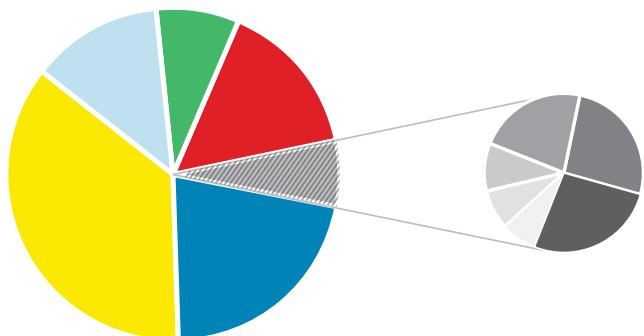
RÉSULTATS	2013	2012	BILAN	2013	2012
PRODUITS			ACTIF		
Contributions publiques	4 254 \$	4 125 \$	COURT TERME		
Contributions des membres	79 214 \$	45 627 \$	Encaisse	363 051 \$	500 093 \$
Activités de formation	9 555 \$	3 205 \$	Comptes clients et autres créances	30 500 \$	850 867 \$
Activités de financement	131 690 \$	112 500 \$	Frais payés d'avance	37 548 \$	11 159 \$
Contributions des bailleurs de fonds pour les programmes	2 415 084 \$	2 659 438 \$		431 099 \$	1 362 119 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	3 960 \$	5 658 \$	LONG TERME		
TOTAL PRODUITS	2 643 757 \$	2 830 553 \$	Immobilisations corporelles	23 907 \$	33 142 \$
CHARGES			TOTAL	455 006	1 395 261 \$
Programmes	2 275 609 \$	2 488 807 \$	PASSIF		
Autres projets et activités, administration et services	407 630 \$	270 290 \$	COURT TERME		
TOTAL CHARGES	2 683 239 \$	2 759 097 \$	Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	60 232 \$	94 442 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(39 482 \$)	71 456 \$	Apports reportés	55 141 \$	923 724 \$
Actifs nets non affectés au début	373 308 \$	301 852 \$	Contributions des membres reportées	-	-
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	333 826 \$	373 308 \$		115 373 \$	1 018 166 \$
			LONG TERME		
			Apports reportés afférents aux immobilisations	5 807 \$	3 787 \$
				121 180 \$	1 021 953 \$
			ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	333 826 \$	373 308 \$
			TOTAL	455 006 \$	1 395 261 \$

Sources de financement



MAECI (Colombie)	632 448\$	23,9%
MAECI (Guatemala)	1 013 730\$	38,3%
MAECI (Haïti)	369 900\$	14,0%
UE CPI (Colombie)	204 606\$	7,7%
Autres		
de financement	131 690\$	5,0%
Membres	83 468\$	3,2%
FCIL Haïti	48 893\$	1,8%
FCIL Pérou	16 811\$	0,6%
ACDI PSJ		
(Guatemala et Colombie)	27 310\$	1,0%
Ambassade Suisse		
(Guatemala)	16 082\$	0,6%
Ambassade Norvège		
(Guatemala)	40 485\$	1,5%
FOKAL (Haïti)	44 819\$	1,7%
Autres	13 516\$	0,5%

Répartition des charges



Colombie	580 256\$	21,6%
Guatemala	965 729\$	36,0%
Haïti	345 867\$	12,9%
CPI	217 217\$	8,1%
Autres activités, administration et services	407 630\$	15,2%
FCIL Haïti	44 645\$	1,7%
FCIL Pérou	11 823\$	0,4%
PSJ	13 811\$	0,5%
Ambassade Suisse	16 082\$	0,6%
Ambassade Norvège	36 804\$	1,4%
FOKAL	43 375\$	1,6%

Spectacle bénéfice

Avocats sans frontières Canada (ASFC) a célébré le 25 avril dernier son 10^{ème} anniversaire. Plus de 350 personnes – dont plusieurs personnalités de la communauté juridique, du monde des affaires et du milieu politique – étaient présentes au Capitole de Québec pour assister à la cinquième édition du spectacle bénéfice qui a permis d'amasser des recettes de 150 000 \$.

Le ministre de la Justice du Québec, Me Bertrand St-Arnaud, était le président d'honneur de l'événement, qui était parainé par des anciens premiers ministres du Québec et du Canada, tous juristes de formation : Me Lucien Bouchard, Me Jean Charest, Me Daniel Johnson, Me Pierre-Marc Johnson, M. Bernard Landry et Me Brian Mulroney. Monsieur Christian Goulet, vice-président adjoint, secteur public et responsable de la région de Québec chez Bell Canada, agissait comme président du comité d'honneur.

Animé par Gildor Roy, le spectacle était de grande qualité, avec des prestations tantôt émouvantes, tantôt entraînantes par des juges, avocat(e)s et autres membres de la communauté juridique. Merci à tous les bénévoles, participants et contributeurs pour ce franc succès!

Avocats sans frontières – Université Laval

(ASF-ULaval) participe activement et financièrement à la cause d'ASFC! Le 28 mars 2013 a eu lieu la sixième édition du Vins et fromages d'ASF-ULaval. L'événement a connu un franc succès qui a réuni plus de 200 convives et a permis d'amasser 5 260 \$ au profit de la mission d'ASFC.



En haut à gauche: M^e Lisa Bérubé et M^e Étienne Morency en pleine interprétation de «Rock'n Roll» de Led Zeppelin.

En haut à droite: Les invités d'honneur entonnent «Quand les hommes vivront d'amour» de Raymond Lévesque à l'invitation du ministre de la Justice du Québec Bertrand St-Arnaud au piano.

En bas: Plusieurs personnalités de la communauté juridique, du monde des affaires et du milieu politique étaient présentes le 25 avril 2013 pour souligner le 10^{ème} anniversaire d'ASFC.

DONATEURS

Bailleurs de fonds - Programmes

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada



Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade and
Development Canada

Union européenne



Ambassade de Suisse au Guatemala



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade du Canada au Pérou

Embajada de
Canada

Ministère des Affaires étrangères de la Norvège



Ambassade du Canada en Haïti

Activity supported by the
Canada Fund for Local Initiatives
Activité réalisée avec l'appui du
Fonds canadien d'initiatives locales

Canada

Fondation connaissance et liberté - Haïti



Partenaires sans frontières (25 000\$ et plus)



NORTON ROSE FULBRIGHT



CALL | ACAMS
CANADIAN ASSOCIATION
OF LABOUR LAWYERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES AVOCATS
DU MOUVEMENT SYNDICAL

Mécènes (5 000\$ et plus)



Avocats • Agents de brevets et de marques de commerce



Accuracy Canada
Autorité des marchés financiers
Barreau de Montréal
Barreau de Québec
Beauvais Truchon avocats
Borden Ladner Gervais
Cabinet du maire de Québec
Cain Lamarre Casgrain Wells
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre d'accès à l'information juridique
(CAIJ)
Davies Ward Phillips & Vineberg

Heenan Blaikie Aubut
iXmédia
Jolicoeur Lacasse avocats
Langlois Kronström Desjardins
Le Capitole de Québec
Létourneau Gagné avocats
Le Soleil
Ontario Secondary School Teachers'
Federation
Société québécoise d'information juridique
(SOQUIJ)
Tremblay Bois Mignault Lemay

Geneviève Delmas Patterson
L'Honorable Claire L'Heureux-Dubé
Paul-Mathieu Nicolaï
Gildor Roy
Claude Tremblay

500\$ et plus

Bélanger Longtin avocats
Cabinet Hugues Langlais
Caisse d'économie solidaire Desjardins
Centre d'étude et de coopération internationale
Custom House ULC

Jewitt McLuckie & Associates
Location Morissette
Melançon Marceau Grenier & Sciortino avocats
Raymond Chabot Grant Thornton
Société conseil groupe LGS

Miguel Baz
Henri Brun
Madeleine Lemieux
Elisabeth Patterson
Pascal Paradis
L'Honorable France Thibault



ASF Canada

Avocats sans frontières Canada

825, rue Saint-Joseph Est, bureau 230, Québec (Québec), G1K 3C8, Canada
T: 1.418.907.2607 • F: 418.948.2241 • info@asfcanada.ca • www.asfcanada.ca